

Réponse du Conseil administratif à:

- la résolution R-151 du 21 février 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Pascal Spuhler, M^{mes} Salika Wenger et Vera Figurek: «Pour un prix fixe du livre»;
- la motion M-1007 du 21 mars 2012 de MM. Stefan Kristensen, Sylvain Thévoz, Pascal Holenweg, Julien Cart, M^{mes} Vera Figurek et Virginie Studemann: «Pour une politique globale de soutien au livre».

TEXTE DE LA RÉOLUTION R-151

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à renforcer le soutien de la Ville de Genève aux librairies indépendantes.

TEXTE DE LA MOTION M-1007

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place d'outils de soutien au lancement et à la pérennisation de librairies indépendantes à Genève, la mise en valeur des fonds en librairie, la création et le développement de sites internet collectifs d'éditeurs et de libraires;
- de présenter dans les plus brefs délais une stratégie de mise en œuvre de tels outils, en concertation avec le Canton.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, il convient de rappeler le contexte dans lequel évoluent le livre et l'édition à Genève:

- Genève est un pôle littéraire historique, qui plonge ses racines dans le XVI^e siècle, dans un bassin romand fertile en création littéraire et au fort lectorat.
- Des écrivain-e-s (de Jean-Jacques Rousseau à Nicolas Bouvier en passant par Henri-Frédéric Amiel, Yvette Z'Graggen et Georges Haldas) ont marqué la littérature et des maisons d'édition (Zoé, Labor&Fidès, La Joie de Lire) ont fait connaître leurs catalogues bien au-delà de nos frontières.
- Genève a su conserver un réseau de bibliothèques publiques de grande qualité, ainsi qu'un réseau de librairies diversifiées et de proximité.

- Les bouleversements du domaine du livre au niveau mondial amènent à un durcissement des rapports économiques affectant l'ensemble des acteurs et actrices de la chaîne du livre.
- Au niveau national, le refus du prix unique du livre et la problématique de l'enquête de la Comco mettent en péril aussi bien les grandes enseignes que les librairies indépendantes, ainsi que les éditeurs et éditrices (diminution des points de vente).
- L'adaptation nécessaire au numérique et le processus de numérisation du patrimoine littéraire doivent impérativement se faire en concertation avec les acteurs et actrices de la chaîne du livre.

Sur la base de ces constats, la Ville de Genève a mis en place une politique du livre poursuivant six objectifs:

- rendre le livre accessible à toute la population sous toutes ses formes;
- favoriser la vie littéraire d'une cité dont la passion du livre s'inscrit dans une longue tradition;
- soutenir la création, la production et la diffusion de l'écrit à Genève dans toute sa diversité;
- favoriser le maintien et l'évolution des acteurs et actrices de la chaîne du livre: écrivain-e-s, éditeurs et éditrices, libraires dans leurs rôles d'acteurs et actrices culturels;
- valoriser et soutenir l'importance du tissu de librairies dans la vie des quartiers de par leur proximité et leur insertion dans des réseaux locaux;
- défendre, à travers la politique de soutien au livre, de manière plus générale l'économie à vocation culturelle (comprenant également les cinémas indépendants).

Cette politique comporte trois axes:

- les bibliothèques (acquisition);
- le soutien au livre (écriture, publications, vie littéraire);
- les manifestations (Fureur de lire, Poésie en ville, Prix BD).

Par ailleurs, la Ville de Genève copréside, avec le Canton, la Commission consultative de mise en valeur du livre (CCMVL) qui réunit les acteurs et actrices du livre à Genève.

Concernant plus spécifiquement la résolution et la motion renvoyées par le Conseil municipal au Conseil administratif, les réponses aux invites sont les suivantes.

Développement du soutien pour la sauvegarde des entreprises à vocation culturelle

Les mesures de soutien pour la sauvegarde des entreprises à vocation culturelle sont de deux ordres en ce qui concerne les librairies.

Premièrement, conjointement avec le Canton et la CCMVL, la Ville de Genève a créé en 2013 une nouvelle bourse annuelle de soutien aux librairies. 80 000 francs sont mis à disposition pour encourager les efforts des librairies genevoises indépendantes spécialisées dans le conseil personnalisé et l'animation de la vie littéraire locale, sous forme de soutiens allant de 2000 à 10 000 francs, selon les projets à soutenir.

La mise en place de ce soutien financier est le résultat d'une large concertation avec les professionnel-le-s du livre genevois (maisons d'édition, artistes, libraires, universitaires, critiques...), qui ont appelé de leurs vœux des mesures d'aide aux librairies indépendantes, particulièrement touchées par les bouleversements économiques et technologiques qui affectent le domaine du livre.

Les aides financières accordées aux librairies sous forme de bourse annuelle ont pour objectif de permettre à la librairie de développer ou de mettre en place un projet culturel particulier (programme d'animations, développement conséquent d'une partie de son fonds...), ainsi que des outils de promotion.

Deuxièmement, concernant la sauvegarde des librairies en ville, il convient de rappeler la mise en place du nouveau règlement Plan d'utilisation du sol (RPUS) par la Ville de Genève, amendé en juin 2011 par le Conseil municipal, en vue de protéger, notamment, les commerces de proximité, la diversité et la qualité de vie au centre-ville. Ce texte permet aux autorités municipales de garantir le maintien d'une activité de proximité dans un commerce en cas de changement d'enseigne. L'objectif étant de stopper l'hémorragie de fermetures d'échoppes passantes au centre-ville et sur les grandes artères, car celles-ci contribuent grandement à la qualité de vie et à la sécurité au cœur de Genève. Ainsi, tout changement d'affectation doit faire l'objet d'une autorisation de construire. Ce règlement permet de conserver, sauf exceptions, les affectations de ces commerces de proximité dans l'hypercentre et dans quelques artères commerçantes des quartiers. Le but est bien de protéger la vocation «sociale» de ces lieux ainsi que leurs exploitant-e-s et en ce sens, la protection des libraires dans ces secteurs, sur ce point, est assurée.

Pratiques d'acquisition des bibliothèques municipales

Les bibliothèques municipales (BMU) jouent un rôle de proximité essentiel, en particulier à destination de la jeunesse, dans la mise à disposition de livres de manière décentralisée, dans chaque quartier, avec un catalogue très riche et

renouvelé. Elles assument aussi une fonction centrale de lieu de vie, de rencontres, d'orientation, d'animation et de débat. Ce sont des plates-formes de soutien à la lecture et à l'organisation d'événements.

Aussi, concernant les pratiques d'acquisition, les BMU font appel à plus de 130 fournisseurs genevois, dans un souci de proximité et d'équité dans la répartition des commandes. Il est important de souligner que cette volonté de collaboration locale prime sur des questions d'ordre économique (coûts souvent supérieurs à certaines commandes à l'étranger*), du moment où le service apporté est de qualité et que les bibliothèques restent satisfaites de l'équilibre trouvé entre leurs besoins d'acquisition et leurs limites budgétaires internes.

Les BMU, à vocation encyclopédique et s'adressant à un large public, font majoritairement appel aux fournisseurs locaux: elles portent en effet une attention toute particulière à travailler avec les libraires et les disquaires genevois en favorisant un réseau dense de prestataires. Les BMU travaillent sans restriction avec tous les fournisseurs genevois qui en font la demande: c'est ensuite sur la base de commandes «tests» qu'elles poursuivent – ou non – la coopération si le niveau de service est jugé satisfaisant. Ainsi, les BMU font appel à des fournisseurs situés à l'étranger uniquement dans le cas où les documents ne peuvent être obtenus au travers des collaborations locales. Pour l'année 2011, une étude interne révèle que près de 83% des fournisseurs se trouvent à Genève, 13,5% dans le reste de la Suisse et 4% en dehors de la Suisse.

Cette pratique est également en cours à la Bibliothèque de Genève (BGE) et au sein des autres bibliothèques des institutions muséales municipales, pour autant que les livres spécialisés soient disponibles sur le marché genevois.

Autres formes de soutien au livre et perspectives

La Ville de Genève verse actuellement, conjointement avec le Canton, des subventions aux institutions suivantes: Fondation pour l'écrit – Salon du livre, Maison Rousseau et de la littérature, et seule, à la Société Jean-Jacques Rousseau.

En outre, elle verse des subventions ponctuelles et pluriannuelles destinées à l'édition et au livre. Elle a mis en place, conjointement avec le Canton, des prix et bourses dans le domaine du livre et de l'illustration, à savoir:

- prix Töpffer;
- prix de la Société genevoise des écrivains;
- bourse création BD;

* Le coût des livres en Suisse et les taux de change pratiqués par les libraires, souvent tributaires des diffuseurs, restent élevés (jusqu'au doublement du prix parfois).

- bourse écriture numérique;
- bourse illustration livre;
- prix Jeune BD.

Par ailleurs, la Ville de Genève organise ou participe à des manifestations de promotion du livre et de la lecture, comme la Fureur de lire, Poésie en ville, le Salon du livre, le Prix BD ou des manifestations extraordinaires (p.ex. Rousseau 2012).

Enfin, les actions de médiation sont très nombreuses dans les bibliothèques municipales et à la Bibliothèque de Genève.

Concernant les perspectives relatives à la politique du livre à Genève, la Déclaration conjointe du Conseil d'Etat et du Conseil administratif portant sur l'application à la politique culturelle de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT), signée le 18 novembre 2015, prévoit une nouvelle répartition des tâches. Elle pourrait entrer en force à partir de 2017, après soumission et approbation d'un train de lois relatives à la culture par le Grand Conseil.

Dans le domaine du livre, cette nouvelle répartition prévoit que le Canton assure seul le subventionnement des institutions genevoises susmentionnées ainsi que les soutiens ponctuels et pluriannuels destinés à l'édition et au livre. La Ville de Genève resterait partenaire, avec le Canton, de l'octroi et du financement des prix et bourses mentionnés ci-dessus.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan